



L'autonomie des femmes,
un choix de société

(2012)

fps

Françoise Claude
Secrétariat général des FPS
02/515.04.01
francoise.claude@mutsoc.be

Ce texte est paru pour la première fois dans
Femmes Plurielles n° 38
Spécial 90 ans

Les FPS se sont toujours adressées aux femmes travailleuses ; elles ont toujours défendu le droit des femmes à l'autonomie et donc au revenu personnel. Ce n'est certainement pas en ces temps de régression sociale que nous allons changer d'avis. On nous traitera de matérialistes, on nous reprochera de ne pas défendre les valeurs inaliénables de la tendresse, de la famille et du pot-au-feu maison ; on nous accusera de stakhanovisme, mais pourtant nous en sommes persuadées : le revenu personnel apporté par le travail, un travail digne et bien rémunéré, est dans notre société la meilleure façon d'accéder à l'autonomie et donc à la liberté – qui va de pair avec l'égalité. Loin d'être stakhanovistes, cela ne nous empêche nullement de revendiquer aussi une réduction généralisée du temps de travail sans perte de salaire. Pas plus que cela n'empêche la tendresse...

À défaut d'emploi, ou si on est incapable de travailler pour raisons d'âge, de santé ou de handicap, c'est la solidarité qui doit assurer le relais par des revenus de remplacement. En principe donc, dans notre démocratie sociale, cette belle autonomie est assurée à tous.

Et à toutes ? Voilà la question... Théoriquement, oui. Mais pratiquement, non. Entre la loi et les faits, il y a loin. Il y a loin dans tous les domaines, mais puisqu'on en a pris le parti, restons bassement matérialistes et parlons argent : qu'en est-il du revenu des femmes et des hommes ? Peut-on parler d'égalité ? Peut-on parler d'autonomie pour toutes ?

Pourquoi l'autonomie ?

Tout le monde ne soutient pas l'idée que l'égalité passe forcément par l'autonomie financière. Pour nous, cela ne fait pourtant aucun doute. La chose apparaît crûment quand les couples se séparent, et que la pauvreté de la femme s'étale tout à coup au grand jour. Elle se révèle terriblement cruelle et dangereuse en cas de violences, quand la femme est freinée dans sa volonté de partir parce qu'elle n'a pas assez de revenus – surtout si elle a des enfants. Elle s'installe à bas bruit, au quotidien, quand il faut tendre la main pour la moindre dépense. C'est le lot de beaucoup de femmes, et pas seulement des femmes au foyer : les femmes sous-payées, celles qui travaillent à temps partiel, les chômeuses cohabitantes n'ont pas non plus assez de revenus pour être autonomes.

Ce manque d'autonomie est d'autant plus méconnu, voire invisible, que la plupart des statistiques retiennent comme unité de revenus le « ménage ». Ce choix méthodologique qui rend difficile toute individualisation du revenu réel de chacun-e et toute vision de la répartition des ressources au sein des couples. Ce phénomène a été mis en évidence par Danielle Meulders et Sile O'Dorchai¹ : la plupart des statistiques occultent la pauvreté des femmes vivant en couple, qui sont supposées profiter à égalité des revenus de leur mari... jusqu'à la séparation, bien entendu. C'est à ce moment-là qu'elles accèdent elles-mêmes à la dignité d'unité statistique, de ménage, monoparental bien souvent. Et c'est à ce moment-là, un peu tard hélas, qu'on se lamente sur leur pauvreté. Pourtant cette pauvreté existait bien avant sans déranger personne.

¹ Voir D. Meulders et S. O'Dorchai, *Le ménage, cache-sexe de la pauvreté des femmes en Belgique*. Revue Belge de Sécurité Sociale, 4, 4^{ème} trimestre 2009.

Ce procédé statistique ne fait que révéler un mode de pensée très répandu et qui pénalise largement les femmes. L'idée sous-jacente est que quand on vit en couple, on perd sa qualité d'individu pour se fondre dans la nouvelle unité ainsi créée. Mais il faut bien reconnaître que ce processus est loin d'être égalitaire, car dans les faits ce sont bel et bien les femmes qui renoncent à une part de leur identité pour se fondre dans celle de leur mari. La tradition ne veut-elle pas qu'en se mariant on aille jusqu'à perdre son nom ? Beaucoup d'épouses d'indépendants ne se mettent-elles pas au service de leur mari, renonçant ainsi à toute carrière personnelle ?

Pour illustrer cette question du point de vue financier, deux angles d'attaque s'imposent : l'emploi et la sécurité sociale. Pour mémoire, nous dirons aussi quelques mots de la fiscalité.

Travail rémunéré

Les « travailleurs pauvres », c'est-à-dire ceux dont le salaire est trop faible pour permettre l'autonomie, sont surtout des travailleuses, souvent à temps partiel. On n'oublie pas non plus les indépendantes, puisque là l'écart moyen de revenu entre hommes et femmes est de ... 42%² ! Dans ces professions, on connaît aussi le statut de conjoint aidant (87% de femmes³), qui, sans jeu de mots, implique une totale dépendance à l'égard du conjoint « aidé ».

Revenons aux salarié-es. Dans des couches de plus en plus larges de la population, les revenus, y compris ceux des hommes, se réduisent fortement. Et ceux des femmes restent, selon les critères adoptés, de 10 à 27 % inférieurs à ceux des hommes. L'espace manque ici pour approfondir les nombreux mécanismes qui expliquent cet écart, et qui amènent un grand nombre de femmes « travailleuses pauvres » dans la dépendance financière. Nous ne ferons que les citer en vrac, et pour celles et ceux qui le souhaitent, rendez-vous sur notre site⁴, où des textes plus détaillés ne demandent qu'à être lus.

Mais avant de dérouler cette longue liste, un petit rappel : comme un fossé a deux berges, l'écart salarial a deux protagonistes. C'est-à-dire que pour chacun des points qui suivent, les hommes sont autant concernés que les femmes, ils sont comme le négatif de la photo (à moins que le négatif ne soit plutôt de leur côté à elles !). Par exemple, si les femmes sont sous-représentées dans les fonctions dirigeantes les mieux rémunérées, cela implique que les hommes y sont sur-représentés. Ou encore, si les hommes peuvent se consacrer corps et âme à leur profession, c'est bien parce que leur femme n'en fait pas autant et s'occupe de son intendance à lui, et de celle des enfants communs. Logique, non ?

Alors, ce fossé, qu'est-ce qui le creuse ? Un vrai puzzle, mais quelle cohérence ! Voyez plutôt :

² La plupart des chiffres cités dans ce chapitre proviennent de *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2012*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

³ *Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre, 2^{ème} édition*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), 2011.

⁴ www.femmesprevoyantes.be

- * Même si aujourd’hui les jeunes femmes sont en moyenne plus diplômées que les jeunes hommes, elles se dirigent généralement vers des filières d’études moins lucratives
- * Il y a encore un bon nombre de personnes sur le marché du travail qui sont entrées dans la vie active à une époque où les filles étaient moins poussées que les garçons à faire des études supérieures ; cela n’a d’ailleurs malheureusement pas complètement disparu dans certaines familles et groupes sociaux.
- * Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs professionnels qui paient le moins bien : les soins aux personnes, le petit commerce, l’enseignement, l’accueil des enfants, les services sociaux, le nettoyage...
- * Les qualités professionnelles que ces métiers exigent ne sont pas ou peu reconnues comme des compétences, mais comme des savoir-être naturels : dans l’esprit de beaucoup, l’écoute, la patience, la disponibilité aux autres ne relèvent pas du professionnalisme, mais de qualités innées chez les femmes ... elles ne doivent donc pas être reconnues financièrement, contrairement aux compétences en informatique, en construction, en management.
- * Les femmes passent plus de temps que les hommes à effectuer des travaux gratuits (domestiques, éducatifs, soins aux personnes dépendantes de leur entourage), ce qui leur laisse moins de temps pour le travail rémunéré. Ainsi, à diplôme égal, une femme médecin recherchera un emploi salarié à horaires fixes, voire à temps partiel, beaucoup plus que son confrère masculin qui pourra se permettre des horaires prolongés, puisque la mère de ses enfants s’occupe d’eux (et de lui). On peut dire la même chose des coiffeur-ses, des ingénieur-es, des juristes...
- * Beaucoup de femmes occupent des emplois que les employeurs ne proposent qu’à temps partiel : caissières de grandes surface, nettoyage...
- * Les femmes interrompent leur carrière ou diminuent leur temps de travail beaucoup plus souvent que les hommes pour se mettre au service de leur entourage.
- * Pour un certain nombre d’entre elles, cela entraîne une perte d’ancienneté
- * Les femmes participant peu aux négociations entre partenaires sociaux, leur point de vue et leurs situations spécifiques sont moins bien prises en compte
- * Les grilles de barème au sein d’une même entreprises ou une même commission paritaire comportent parfois des discriminations indirectes : si l’on rémunère mieux le transport de charges que l’assemblage minutieux, on défavorise les femmes.
- * Les statistiques démontrent que les travailleurs à temps partiel ont en moyenne un salaire horaire inférieur à celui des travailleurs à temps plein
- * Le célèbre phénomène du « plafond de verre » bloque la carrière de nombreuses femmes. Les femmes, c’est comme l’oxygène, plus on monte, moins il y en a !
- * Les femmes bénéficient de moins d’avantages extra-légaux que les hommes (pensions complémentaires, voitures de fonction, remboursements de frais divers...)

Ces multiples facteurs (et on en oublie) dits « objectifs », n'en sont pas moins absolument injustifiables dans une société qui se dit égalitaire. Mais plus fort encore, ils n'expliquent qu'environ la moitié de l'écart ! L'autre moitié, c'est la différence « inexpliquée », une fois qu'on a neutralisé tous les autres facteurs. Différence qu'on peut donc attribuer tout simplement au sexisme : à même diplôme, même emploi, même ancienneté, mêmes responsabilités, les femmes restent moins payées.

On est donc jusqu'au cou dans une question de « genre », c'est-à-dire de rapports sociaux. Car tout cela ne découle nullement de la nature des un-es et des autres. Ce sont des choix collectifs, des choix de société. Des choix posés chaque jour par des employeurs, des syndicats, des politiques, des enseignants et des centres PMS, des parents, des auteurs de dessins animés et de fictions, des publicitaires, des marchands de jouets... C'est donc aussi tout ce beau monde qui doit faire sa révolution égalitaire. Ce à quoi nous travaillons avec l'« optimisme de l'action » qu'on nous connaît.

Sécurité sociale, aide sociale et fiscalité

C'est la même conception d'un couple qui absorbe les individus⁵ qui inspire plusieurs de nos mécanismes juridiques. On parle de conception « familialiste » de la Sécurité sociale, de l'aide sociale (CPAS) et dans une certaine mesure de la fiscalité. Outre qu'elle est facteur de pauvreté (allocations diminuées), cette conception a aussi sa part de responsabilité dans le manque d'autonomie des femmes. C'est ce choix politique, que les mouvements de femmes combattent depuis des décennies, qui fait que vos droits en Sécurité sociale, en aide sociale et vos impôts seront différents selon que vous vivez en couple ou non.

C'est pourquoi, comme demandeur-se d'emploi marié-e ou simplement cohabitant-e, vos droits sont moins étendus, et vos allocations diminuées. Ce cas concerne majoritairement des femmes. Mais par contre messieurs, c'est aussi grâce à cela que, si votre femme est à votre charge (et donc financièrement dépendante de vous), votre pension sera majorée. Ce cas concerne presque exclusivement des hommes. Dans le domaine fiscal, même chose : les bénéficiaires du quotient conjugal sont très majoritairement des hommes, mais pour qu'ils aient droit à cette réduction d'impôts, il faut que leur femme ne gagne pas d'argent, ou très peu.

Pourquoi la solidarité ?

Se mettre sous la dépendance de quelqu'un, après tout, cela peut être un choix de vie ... On peut évidemment trouver très suspect que ce « choix » soit toujours revendiqué pour les femmes et pas pour les hommes, ce qui démontre qu'il s'agit plus d'un phénomène collectif que d'un choix individuel et libre. On peut aussi trouver que c'est un « choix » dangereux qui mène tout droit à la pauvreté en cas de séparation. Mais soit, admettons l'idée, même si. Par contre ce qu'on ne peut pas admettre, c'est que les travailleurs-ses, qui sont tenus de cotiser à taux plein à la sécurité sociale pour s'assurer contre les risques sociaux tels que le chômage, n'aient pas accès à la totalité de leurs droits quand le

⁵ À l'opposé de laquelle nous revendiquons l'individualisation des droits sociaux et fiscaux, ce qui n'a donc rien à voir avec l'individualisme.

risque leur tombe dessus ... tandis que d'autres, sans cotiser plus ou même sans cotiser du tout, bénéficient de droits majorés. La solidarité, ça doit être de tous vers tous, sinon ça n'en mérite plus le nom !